



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fruits et légumes

Question écrite n° 11323

### Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des producteurs de fruits en Seine-et-Marne. Ceux-ci s'interrogent, en effet, sur les points suivants. L'aide communautaire modeste est dirigée exclusivement vers les producteurs en groupement ; or, ceci tend à créer une division au sein de la profession et une distorsion de concurrence entre producteurs. S'il est normal qu'un soutien spécifique soit dirigé en direction des producteurs en groupement qui ont vocation à exporter, pour autant, il est anormal d'exclure tous les autres producteurs de tout soutien. En effet, cette politique risque d'avoir un impact désastreux en terme d'aménagement du territoire : disparition d'un grand nombre d'exploitations, d'emplois, modification des paysages, multiplication des friches. En ce qui concerne la distribution, les producteurs attendent une réglementation concernant les promotions. Pour eux, aucune promotion ne devrait se pratiquer et être publiée en dessous du cours bas des MIN, ils dénoncent également les marges abusives. Cet état de fait est en grande partie la conséquence d'un encouragement des pouvoirs publics en direction de la grande distribution. Les producteurs souhaitent un soutien en direction des commerces de proximité et des marchés (baisse des charges, amélioration du stationnement en centre ville, réforme du statut des fermiers généraux). Ils estiment également nécessaire que soient pris en compte les handicaps de la production en secteur péri-urbain : vols, dégradations, difficultés de circulation des engins, coût du foncier. Compte tenu des difficultés constatées ces dernières années et des points évoqués ci-dessus, les producteurs souhaitent que soient mis en place des aides compensatoires tant que les marchés n'auront pas retrouvé leur point d'équilibre. Il lui demande, par conséquent, quelles suites il entend donner aux attentes des producteurs de fruits.

### Texte de la réponse

Dans le secteur des fruits et légumes, les productions maraîchères et arboricoles des zones dites de « ceinture verte » à la périphérie des grands ensembles urbains, notamment en Ile-de-France, comportent des spécificités importantes qui les distinguent des autres activités de production fruitière et légumière. Confrontées à des contraintes particulières en termes d'occupation de l'espace, en raison de l'urbanisation qui génère des coûts importants (fiscalité, morcellement du parcellaire, circulation), les exploitations bénéficient néanmoins d'un atout de proximité des centres de distribution et de consommation. Cette situation explique que ce secteur consacre la quasi-totalité de son activité à des ventes directes de sa production, directement au grossiste (Rungis) ou à la grande distribution et échappe ainsi aux coûts élevés des intermédiaires auxquels doivent faire face les producteurs de fruits et légumes sur le reste du territoire. Cette configuration économique explique que ces producteurs soient longtemps restés à l'écart de l'effort d'organisation économique auquel se consacrait le reste de la filière, ne ressentant pas le besoin d'un tel schéma, source de contraintes, alors que les modalités de cette activité permettaient, il y a peu, aux producteurs de « ceinture verte » de bénéficier de revenus décents et stables. Or, sur la période récente, les difficultés financières d'un certain nombre d'exploitations de « ceinture verte » et la diminution d'activité observée en zone périurbaine ont mis en question les fondements de cette analyse et fait apparaître le besoin d'une appréciation spécifique de ce secteur, à côté des dispositifs mis en oeuvre aux plans national et communautaire pour les producteurs de fruits et légumes des autres bassins de

production. Dans le contexte de la négociation à venir des prochains contrats de plan Etat-Régions et de la mise en oeuvre des contrats territoriaux d'exploitation prévus par la loi d'orientation agricole, le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé à l'office interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) de réaliser une étude de la filière fruits et légumes en « ceinture verte ». Partant de l'existant, cet audit, au comité de pilotage duquel la profession a été associée, devra s'attacher à décrire les spécificités de ce secteur, ses atouts et ses faiblesses, à vérifier dans quelle mesure ses schémas de fonctionnement ne sont pas compatibles avec les modalités d'organisation économique fixées par la réglementation communautaire et à dégager les besoins susceptibles d'être pris en compte par les pouvoirs publics en vue de renforcer la compétitivité de cette activité essentielle à l'approvisionnement des grandes conurbations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Mignon](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11323

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 1998, page 1268

**Réponse publiée le :** 18 janvier 1999, page 317